

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES
AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord, lors de sa séance qui se tiendra le 18 mars 2019, à 19 h, à la salle du conseil située au 11155, avenue Hébert, statuera sur la demande de dérogations mineures suivantes :

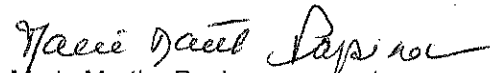
11211, avenue Garon

Permettre 5 enseignes pour l'ensemble du bâtiment au lieu de 2, une enseigne murale en cour arrière et une hauteur libre sous une enseigne de 2,78 m au lieu de 3 m.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par les membres du conseil d'arrondissement relativement à cette demande de dérogations mineures.

FAIT À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord, le 25 février 2019

La secrétaire d'arrondissement


Marie Marthe Papineau, avocate